



CC de Gâtine-Racan (Siren : 200073237)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Saint-Antoine-du-Rocher
Arrondissement	Chinon
Département	Indre-et-Loire
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	27/12/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Antoine TRYSTRAM

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Le Chêne Baudet
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	37360 SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER
Téléphone	02 47 29 81 00
Fax	02 47 29 81 04
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	22 611
-----------------------------	--------

Densité moyenne 44,55

Périmètre

Nombre total de communes membres : 19

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
37	Beaumont-Louestault (200071124)	1 799
37	Bueil-en-Touraine (213700412)	326
37	Cerelles (213700479)	1 269
37	Charentilly (213700594)	1 368
37	Chemillé-sur-Dême (213700685)	727
37	Épeigné-sur-Dême (213701014)	157
37	Marray (213701493)	491
37	Neuillé-Pont-Pierre (213701675)	2 204
37	Neuvy-le-Roi (213701709)	1 133
37	Pernay (213701824)	1 520
37	Rouziers-de-Touraine (213702046)	1 368
37	Saint-Antoine-du-Rocher (213702061)	1 806
37	Saint-Aubin-le-Dépeint (213702079)	346
37	Saint-Christophe-sur-le-Nais (213702137)	1 104
37	Saint-Paterne-Racan (213702319)	1 712
37	Saint-Roch (213702376)	1 337
37	Semblançay (213702459)	2 194
37	Sonzay (213702491)	1 443
37	Villebourg (213702749)	307

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 34

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Autres énergies <i>Zone de développement de l'éolien Création d'une zone de développement de l'éolien (ZDE) »</i>
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif <i>Assainissement collectif d'intérêt communautaire Le parc d'activités POLAXIS est déclaré d'intérêt communautaire.</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ; - Acquisition, aménagement, entretien et gestion d'espaces naturels sensibles. Sont d'intérêt communautaire les espaces naturels sensibles qui ont une notion de biodiversité à sauvegarder pour notre territoire reconnu par le biais d'organismes agréés ; - Acquisition, aménagement, entretien et gestion d'immeubles voués à l'éducation à l'environnement. Est d'intérêt communautaire la maison sise aux Rouchoux ; - Création, entretien et gestion de circuits de randonnées pédestres d'intérêt communautaire. - Actions inscrites dans la charte d'environnement établie par la Pays Loire Nature concernant le territoire de la communauté de communes de Gâtine et Choisilles ? Pays de Racan ; - Promotions et actions de communications en faveur des énergies renouvelables et du développement soutenable dans le domaine économique ; - Aménagement de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ou de réduction des émissions polluants ou de gaz à effet de serre.

- Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, en application de l'article L. 2224-37 du CGCT
- Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;

- Elaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement
Elaboration et mise en oeuvre du Plan Climat Air Energie Territorial.

Sanitaires et social

- Action sociale

Action sociale d'intérêt communautaire - Politique en faveur de la petite enfance, enfance, jeunesse : Elaboration d'un projet Educatif Communautaire (P.E.C.) Coordination des actions et acteurs de la petite enfance, enfance et jeunesse Contractualisation, avec les partenaires CAF, MSA... (conventions d'objectifs et de co-financements) - Parents : la communauté exerce la compétence parentalité. A ce titre elle assure l'animation et la gestion du Réseau d'Ecoute, d'Aide et d'Accompagnement à la Parentalité (R.E.A.A.P.).

- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance

- Petite enfance : la communauté exerce la compétence petite enfance. A ce titre, elle assure les actions suivantes : Création, aménagement, entretien, gestion et animation de Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M.) d'intérêt communautaire. Création, aménagement, entretien, gestion et animation d'Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant recevant des enfants de moins de six ans (E.A.J.E.) d'intérêt communautaire.

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, le cas échéant de zones d'activités commerciales et soutien aux activités commerciales
entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire : Opérations Collectives de Modernisation du Commerce de l'Artisanat et de Services ? OCMACS

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire Sont d'intérêt communautaire : les équipements culturels et sportifs mentionnés à l'annexe des statuts.

- Activités péri-scolaires

- Conception et mise en œuvre des activités périscolaires, des activités de loisirs, sportives et culturelles revêtant un caractère communautaire et toutes actions facilitant le fonctionnement de ces activités. - Enfance : la communauté exerce la compétence enfance. A ce titre elle assure les actions suivantes : Les Accueils Collectifs de Mineurs, déclarés accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) d'intérêt communautaire auprès des services de l'État, accueillant des enfants à partir de 3 ans (avec dérogation des services du Conseil départemental à partir de 32 mois) pendant les congés scolaires (vacances), le mercredi à la journée pour les communes sans école le mercredi matin, et le mercredi après-midi à compter de l'ouverture de l'ALSH pour les autres communes. - Jeunesse : la communauté exerce la compétence jeunesse. A ce titre elle assure les actions suivantes d'intérêt communautaire : Les Accueils Collectifs de Mineurs, déclarés accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) auprès des services de l'État, accueillant des jeunes scolarisés à partir de 11 ans et/ou

scolarisés en collège pendant les congés scolaires (vacances) et les mercredis après-midi à compter de la fin du temps scolaire. Les actions jeunesse proposées par le service jeunesse communautaire (interventions au sein des collèges, soirées?) Le point d'Information Jeunesse (P.I.J.) pour les jeunes à partir de 16 ans.

- Activités culturelles ou socioculturelles

Sports, Loisirs et Culture - Recrutement et gestion des intervenants musicaux et culturels dans le cadre des actions programmées par la communauté de communes au bénéfice de trois communes au moins. - Conception et mise en œuvre des activités périscolaires, des activités de loisirs, sportives et culturelles revêtant un caractère communautaire et toutes actions facilitant le fonctionnement de ces activités. Développement d'un réseau de lecture publique intercommunale.

- Activités sportives

- Conception et mise en œuvre des activités périscolaires, des activités de loisirs, sportives et culturelles revêtant un caractère communautaire et toutes actions facilitant le fonctionnement de ces activités.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Schéma de cohérence territoriale

- Schéma de secteur

schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire : Aménagement de zones d'aménagement concerté

- Transport scolaire

Transport scolaire, en tant qu'autorité organisatrice de second rang par délégation de la Région, pour les élèves fréquentant les établissements suivants : - Regroupement pédagogique intercommunal des communes de Chemillé-sur-Dême, La Ferrière, Marray ; - Ecoles primaires et maternelles de Semblançay ; - Ecoles primaires et maternelles de Neuvy-le-Roi ; - Collège Racan de Neuvy-le-Roi ; - Collège du parc de Neuillé-Pont-Pierre ; - Collège Joachim du Bellay de Château-la-Vallière ; - Collège Lucie Aubrac de Luynes ; - Collège Beauchamp de Château-Renault ; - Lycée Beauregard de Château-Renault. La Communauté de communes peut intervenir, hors de son territoire, par voie de convention, pour le transport des élèves en direction d'établissements scolaires extérieurs. L'organisation et la gestion du transport des élèves des établissements du territoire de la Communauté de communes de Gâtine et Choisilles ? Pays de Racan concernés pour des activités périscolaires et extrascolaires. L'organisation et la gestion du transport des élèves des écoles primaires vers les ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) le mercredi après la classe pour les communes du territoire concernées par l'école le mercredi matin.

- Organisation des transports non urbains

Transports publics réguliers à l'intérieur du périmètre de la communauté de communes et répondant aux besoins des compétences communautaires. Transport à la demande à l'intérieur du périmètre de la communauté de communes. Une convention devra être conclue avec la Région Centre Val de Loire

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire Cyclotourisme : création, aménagement et gestion entretien des circuits d'intérêt communautaire.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme. Aides aux projets privés liés à l'hébergement touristique et projets ayant un impact touristique (parcs de loisirs).

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- PLH

- Politique du logement social

- Étude et gestion d'un fichier de l'offre et de la demande locatives.

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées - <i>Construction ou acquisition, aménagement, entretien et gestion des logements de dépannages communautaires. - Création et gestion des logements d'urgence.</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) - <i>OPAH</i>
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays - <i>Élaboration du contrat de pays Cette compétence est transférée au Syndicat mixte du Pays Loire Nature constitué pour négocier le contrat de pays.</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>Infrastructures et réseaux de communications électroniques Établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques. La Communauté de Communes adhère au Syndicat mixte Val de Loire Numérique.</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage</i>
- Création et gestion des maisons de services au public <i>Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.</i>
- Autres - <i>Adhésion à des syndicats mixtes La Communauté de communes est autorisée à adhérer sur délibération du conseil communautaire à des syndicats mixtes pour les compétences qu'elle exerce. - Prestations de service Prestations de service avec des collectivités extérieures à titre accessoire pour le compte des communes adhérentes, des collectivités ou établissements publics intercommunaux extérieurs dans le respect des règles de publicité et de mise en concurrence. - Bâtiments trésor public Acquisition aménagement, entretien et gestion de l'immobilier abritant le Trésor Public. - Agenda 21 local Engagement, élaboration et mise en œuvre d'un Agenda 21 local de la Communauté de communes. - Agriculture L'aide aux filières agricoles.</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
37	SI d'énergie d'Indre-et-Loire (200076545)	SM fermé	626 626
37	SM Touraine Propre (253703128)	SM fermé	524 231
37	SM du Pays Loire nature Touraine (253752919)	SM ouvert	56 246
37	Affluents Nord Val de Loire (200085702)	SM fermé	245 030
41	SMO "Val de Loire Numérique" (200046050)	SM ouvert	660 435

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)